

ARRÊTÉ DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

**ELECTION DE LA DIRECTIONS DU DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE DE L'UFR
ALLSH
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

SCRUTIN DU LUNDI 24 JUIN 2024

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université ;
Vu les Statuts modifiés de l'UFR ALLSH ;
Vu le Règlement Intérieur modifié de l'UFR ALLSH ;
Vu l'arrêté électoral en date du 14 février 2024 portant élection des représentants du collège usagers aux Conseils de Département de l'UFR ALLSH,
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des directions de départements de l'UFR ALLSH en date du 12 mai 2023 ;
Vu l'arrêté portant désignation partielle des représentants du collège usagers aux conseils de département de l'UFR ALLSH, en date du 17 avril 2024 ;
Vu l'arrêté électoral relatif aux élections à la Direction des Départements des arts, Histoire de l'art et Archéologie, Psychologie cognitive et Sciences de l'éducation de l'UFR ALLSH, en date du 13 mai 2024 ;

Arrête

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection de la direction du **département de Psychologie cognitive** qui aura lieu le lundi 24 juin 2024, la candidature suivante a été déclarée recevable :

- **PICHOT Nicolas**

Article 2 :

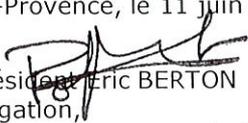
Le présent arrêté est porté à la connaissance des personnels et usagers du département par voie d'affichage dans chaque Bureau d'Appui à la Pédagogie ainsi que par une mise en ligne sur le site de l'UFR ALLSH.

L'ensemble du corps électoral du conseil de département sera informé par voie électronique par la responsable administrative du Bureau d'Appui à la Pédagogie concerné.

Article 3 :

L'Administratrice Provisoire de l'UFR ALLSH est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 juin 2024,

Pour Le Président  Eric BERTON
et par délégation,
L'Administratrice Provisoire de l'UFR ALLSH,



Christine POPLIMONT